

Direction de l'Ecologie Urbaine

Affaire suivie par : Cécile PAUL

Tél. : 01.34.41.92.76

cecile.paul@cergyponoise.fr

CP/SB n° 24054

Monsieur Jean COZ

Vice -Président d'AGLEAU

34 rue Claude Bénard

95610 ERAGNY SUR OISE

Le **18 FEV. 2015**

Objet : Votre courrier du 8 décembre 2014

Monsieur le Vice-Président,

Dans votre courrier du 8 décembre 2014, vous nous sollicitez à réagir contre les pratiques de Doméo, qui propose un service d'assurance spécifique contre les fuites d'eau potable sous le logo Veolia Habitat Service.

Les services de l'agglomération ont à plusieurs reprises notifié à Cyo, filiale de Véolia Eau, en charge du service public de l'eau, la désapprobation de la CACP sur les méthodes commerciales de Doméo qui utilise l'entête de Véolia Habitat Service. Néanmoins, je vous indique que le fichier des abonnés à l'eau potable de la CACP n'a pas été transmis à Doméo. Leur démarche commerciale est réalisée sur la base de fichiers achetés à d'autres prestataires.

La société Doméo ne dépendant pas de Véolia Eau, j'ai donc également envoyé un courrier directement à la société Doméo, dont vous trouverez une copie en pièce-jointe, demandant que soient retirées des listes de prospects les habitants de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Souhaitant vous apporter un service public de qualité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées. *et cordiales*



Jean-Claude WANNER

Vice-Président en charge du cycle urbain de l'eau

P.J. : Courrier transmis à Doméo.